

ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE : une proposition au rabais !

Nous attendons avec impatience la communication du projet d'accord sur l'activité partielle de longue durée pour vous expliquer à quelle sauce nous allons être mangés pendant 36 mois. Les masques tombent et c'est peu réjouissant, mais ça, on s'en doutait déjà...

Les points négatifs pour les salariés:

- La durée de l'accord : 36 mois
- Pas de licenciement, mais uniquement pour les personnes placées en activité partielle et sans visibilité au-delà de 6 mois.
- Une rémunération à 70% du salaire brut de base
- La proratisation des primes trimestrielles
- La proratisation des jours RTT et des jours seniors
- Le gel des salaires
- La prise de congés fortement favorisée pendant le placement en activité partielle
- La formation et le développement des compétences rémunérés à 70% du salaire de base
- La proratisation des tickets restaurant
- Pas de prise en charge d'indemnité repas pendant la période de formation
- La mobilité dans les sociétés du groupe sans l'assurance d'un maintien de salaire

- Une mobilité externe à l'arbitrage de la direction
- Pas de congés sabbatiques durant la période l'accord
- Une informations simplifiée des instances représentatives du personnel sur les salariés mis en activité partielle
- Pas de plan de formation pour le maintien dans l'emploi ou pour le développement des compétences
- Pas de commission de suivi de l'accord
- Pas de clause de revoyure de l'accord

Les points positifs pour les salariés :

- Pas de licenciement économique sur une période de six mois pour les salariés mis en activité partielle
- Le maintien de la prime d'ancienneté du fait qu'elle est conventionnelle
- La formation et le développement des compétences pour les personnes mis en activité partielle

INFO'COM-CGT DERICHEBOURG

Les points positifs pour l'entreprise :

- Une baisse de la masse salariale, donc une baisse des indemnités de licenciement
- La prise en charge par l'état de 60% de la rémunération des personnes placée en activité partielle.
- Le développement des compétences et de l'employabilité des salariés (polyvalence à outrance).
- La mobilisation de la sous-traitance sans possibilité de contrôle par les instances représentatives du personnel
- La possibilité de faire un plan de licenciements des salariés qui ne sont pas en activité partielle au moment de l'annonce (donc licenciement à la tête du client)
- Aucun investissement dans la recherche et le développement des compétences (en dehors des personnes dument sélectionnés par les ressources humaines sous l'œil avisé du manager)
- Une amélioration du résultat net de l'entreprise
- Une économie des coûts fixe de l'entreprise (masse salariale, électricité, eau véhicule, etc.)

- Possibilité de mettre les personnes à la fois en télétravail et en activité partielle (ce qui est interdit), car pas de dispositif permettant la traçabilité des connexions des personnes mises en télétravail...

Points négatifs pour l'entreprise :

- 25% du montant de la rémunération de l'activité partielle à sa charge en cas de non-signature de l'accord par les organisations syndicales (au lieu de 10%)
- Contrôle du dispositif par la Direction régionale du travail (Direccte)
- Une perte de chiffre d'affaires
- Le risque d'un mouvement social

Comme nous pouvons le constater, ce ratio n'est clairement pas en faveur des salariés... Il y a même de quoi se mettre en colère face à ces dispositions initiales de l'accord proposé par la direction d'un groupe comme Derichebourg. Comment peut-on proposer un tel niveau de négociation, lorsqu'on représente un groupe international faisant des bénéfices énormes ces dernières années et une des plus grandes fortunes de France ?

Comment accepter que notre entreprise utilise de l'argent public dans le cadre de dispositions même pas dignes d'une petite entreprise ?

Nous reviendrons vers vous très vite pour proposer des améliorations concrètes, afin d'établir un cahier revendicatif que nous présenterons à la direction de l'entreprise.

Nous savons d'expérience que, chez Derichebourg SNG, le présent est fait de lutte... mais l'avenir nous appartient !